

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 NOVEMBRE 2023

08- Objet : APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2028 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE

N° Ordre : DE-102-2023

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président au Développement économique

Nomenclature : 7.4. Interventions économiques

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Andiran, après convocation régulière du Président du 09 novembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Francis MALISANI, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents (39 du point 01 à 04 puis 40 du point 05 à 22) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : -

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : -

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE (arrivé à partir du point 05)

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : M. Joël CHRETIEN, suppléant

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI à M. Pascal BOUTAN

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIÉ

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques ETCHEVERRIA et M. Jacques LAMBERT à M. Pascal LEGENDRE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Francis MALISANI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Membres absents non excusés (05 du point 01 à 04 puis 04 du point 05 à 22) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et Mélanie SERRES-SOLANO et Nicolas LACOMBE (jusqu'au point 04)

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement économique,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 18 octobre 2023,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération n°DE-244-2017 d'Albret Communauté en date du 13 décembre 2017 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention et approuvant la mise en œuvre du SRDEII et les conditions de la convention du SRDEII,

Vu la Convention SRDEII signée entre les Parties le 15 mars 2019,

Vu la décision n°DEC-062-2020 du Président d'Albret Communauté en date du 18 mai 2020 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 à la convention SRDEII relatif aux dispositifs liés à la crise COVID 19,

Vu la délibération n°DE-076-2021 du 22 septembre 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2 permettant de poursuivre le soutien aux entreprises au moyen de dispositifs locaux tels que le MUSAE en période de crise COVID 19, et le dispositif REBOND lié au rebond post-crise COVID 19,

Vu la délibération n°DE-066-2022 du 18 mai 2022 autorisant la signature de l'avenant n°3 permettant de prolonger la convention du 15 mars 2019, le temps que soit approuvé le nouveau Schéma Régional 2022-2028,

Considérant la stratégie de développement économique de l'Albret et de soutien des entreprises, au moyen de différents dispositifs qu'il convient de reconduire,

Considérant la délibération de la Commission permanente du conseil Régional en date du 6 novembre 2023 approuvant les dispositions de la convention annexée,

Exposé des motifs :

L'article 2 de la loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux Régions la responsabilité de définir les orientations en matière de développement économique. Pour cela, elles doivent élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, appelé SRDEII. La Région organise par la suite la complémentarité des actions à mener en matière d'aides aux entreprises, avec les collectivités territoriales et leurs groupements, au moyen d'une convention.

La première convention de mise en œuvre du SRDEII entre la Région Nouvelle Aquitaine et Albret Communauté, a été signée le 15 mars 2019, et a été prolongée d'un an pour s'achever le 31 décembre 2023.

Il y a lieu de signer une nouvelle convention pour 2024, permettant de reconduire les aides directes et indirectes aux entreprises, développées en Albret dans le cadre de la précédente convention.

Le nouveau SRDEII régional, qui a été adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022, s'est fixé trois objectifs prioritaires :

- 1- Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
- 2- Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,
- 3- Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

Chaque intercommunalité de Nouvelle Aquitaine peut, au vu de sa stratégie locale, prévoir des aides directes aux entreprises, à la condition qu'elles soient compatibles avec la stratégie régionale, et qu'elles soient formalisées par une convention.

Dans cette convention, il convenait pour Albret Communauté de :

- Présenter un diagnostic, et une synthèse des enjeux qui en découlent,
- Présenter une synthèse de stratégie économique, d'orientation et d'actions compatibles avec le SRDEII,
- Souscrire à la charte de partenariat économique proposée par la Région Nouvelle Aquitaine,
- Définir le règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises, conformément aux objectifs régionaux.

Tous ces éléments sont annexés à la convention.

Au vu des différents diagnostics de territoire qui ont été menés, la stratégie économique de l'Albret, compatible avec les orientations du SRDEII, s'articule de la manière suivante :

1- Développement économique

Promotion d'un développement économique endogène : *développement de l'économie locale et de l'épanouissement de talents, appui aux filières et aux acteurs économiques majeurs, développement de l'accès aux services en faveur de l'attractivité,*

- ✓ Appui aux acteurs économiques majeurs du territoire, notamment dans l'agriculture et la viticulture,
- ✓ Soutien aux entreprises de l'économie présente TPE-PME : encouragement à la création d'entreprises, aides à l'investissement et à la modernisation des TPE, aide à la transition économique,

2- Tourisme

Valorisation touristique du territoire d'Albret Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle : *valorisation touristique, développement de l'offre culturelle, et développement des capacités d'hébergement,*

- ✓ Renforcement de l'offre touristique par les leviers de l'hébergement et de la culture,
- ✓ Revalorisation patrimoniale et culturelle,

3- Transitions

Poursuite de la transition énergétique et environnementale : *promotion des mobilités solidaires et durables, des circuits courts et de l'économie solidaire, développement des énergies renouvelables.*

- ✓ Poursuite de la transition énergétique et de la promotion des énergies renouvelables,
- ✓ Promotion et organisation des nouvelles mobilités.

Si un accent est mis sur ces priorités en termes d'accompagnement et d'ingénierie, pour autant, ces priorités ne font pas toutes l'objet d'une aide financière, pour des raisons budgétaires.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les aides directes et indirectes aux entreprises, développées en Albret dans le cadre de la précédente convention, à savoir : les aides à l'investissement des TPE dans le cadre d'une Action Collective de Proximité, le dispositif Rebond de bonification de prêts d'honneur prodigués par le Réseau Initiative Lot et Garonne, le soutien au déploiement du Très Haut Débit, la tenue d'une plateforme Web « La bourse des locaux » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot-et-Garonne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de Nouvelle Aquitaine** tel qu'adopté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022 ;

► D'adopter sa **stratégie locale de développement économique** articulée en trois axes :

1- Développement économique

Promotion d'un développement économique endogène : *développement de l'économie locale et de l'épanouissement de talents, appui aux filières et aux acteurs économiques majeurs, développement de l'accès aux services en faveur de l'attractivité,*

2- Tourisme

Valorisation touristique du territoire d'Albret Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle : *valorisation touristique, développement de l'offre culturelle, et développement des capacités d'hébergement,*

3- Transitions

Poursuite de la transition énergétique et environnementale : *promotion des mobilités solidaires et durables, des circuits courts et de l'économie solidaire, développement des énergies renouvelables ;*

► **De valider** la reconduction des aides aux entreprises développées lors du précédent conventionnement, et d'adopter son **règlement d'intervention des aides aux entreprises en conséquence** : *aides à l'investissement des TPE dans le cadre d'une Action Collective de Proximité, dispositif Rebond, soutien au déploiement du Très Haut Débit, tenue d'une plateforme Web « La bourse des locaux » ;*

► **D'accepter** les termes de la convention de mise en œuvre du SRDEII et aides aux entreprises jointe à cette délibération, ainsi que toutes ses annexes ;

► **De signer** cette convention jointe ;

► **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_102_2023-DE
Reçu le 21/11/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 21 NOV. 2023